

DEC132422DR14



Décision portant nomination de Mme Marie-Line CAVAILLE aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité UMR 5099 intitulée LBME.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de Paul Sabatier, Toulouse ;

Vu la décision n° DEC130148INSB du 11/02/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n° UMR 5099 intitulée LBME et nommant Mr Pierre-Emmanuel GLEIZES en qualité de directeur à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant que Mme Marie-Line CAVAILLE a suivi la formation initiale d'ACMO à Toulouse les 10, 11, 12, 19, 20 et 21 janvier 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Line CAVAILLE, (IR2 CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UMR 5099 intitulée LBME, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Mme Marie-Line CAVAILLE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Marie-Line CAVAILLE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 5 août 2013

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées

Le Président de l'Université